

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. MOINET à Mme MOINET, M. GRAS à Mme ODIN, Mme QUERAL à Mme GELAY, Mme BABUS à M. CHAMPION

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 29

Pour : 25
Contre : 4
Abstention : 0

15 – AP/CP CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SPORTIFS AU STADE DELORD - MODIFICATION

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2311-3, le conseil municipal, par délibération du 21 mars 2023, a mis en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement pour la réalisation de vestiaires sportifs au stade Delord.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Cette opération est déprogrammée. Dans un premier temps, il est proposé au conseil municipal de modifier cette autorisation de programme avant de pouvoir la clôturer définitivement, une fois les dernières dépenses mandatées :

Prestations	Autorisation de Programme	Crédits de Paiement			
		2023	2024	2025	2026
Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Maîtrise d'œuvre	41 740,57	0,00	6 296,40	31 707,08	3 737,09
Prestations annexes / aléas	48 809,40	4 860,00	33 342,00	10 607,40	0,00
Total	90 549,97	4 860,00	39 638,40	42 314,48	3 737,09

La commission n°8 (Finances) s'est réunie le 20 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Madame Marie ORLOWSKI



Maire
Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/06/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20260528-79266-DE-1-1